



Ville de  
Saint-Ours

# LE CHEF-LIEU

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



SUIVEZ-NOUS SUR  
Facebook

HORS-SÉRIE SPÉCIAL BUDGET

Toute l'équipe de la ville de Saint-Ours vous souhaite

# JOYEUSES FÊTES

Numéro spécial budget 2025

Suggestion cadeau:

**Billets pour  
J-F Mercier  
disponibles en ligne**

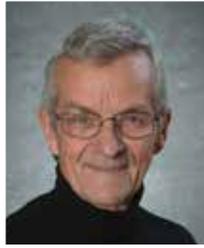


# NOS MEMBRES DU CONSEIL - MOT DU MAIRE

## MEMBRES DU CONSEIL



**Pierre Morin**  
Conseiller (S. # 1)  
514 923-5603



**Robert Beaudreault**  
Conseiller (S. # 2)  
450 587-3292



**Robert Vallée**  
Conseiller (S. # 3)  
450 881-1710



**Sophie Poirier**  
Conseillère (S. # 4)  
514 825-1621



**Luc Bertrand**  
Conseiller (S. # 5)  
438 497-2096



**Lise Couture**  
Conseillère (S. # 6)  
514 898-5473

## MOT DU MAIRE

## CHERS CITOYENS, CHÈRES CITOYENNES



**Sylvain Dupuis**  
514 617-3009

**Chers citoyens et citoyennes,** Le budget de la Ville de Saint-Ours pour l'année 2025 a été adopté lors l'assemblée extraordinaire tenue le 2 décembre dernier. Les taux de taxation, incluant le service de la dette, connaîtront une baisse substantielle passant respectivement de 0,602 cents à 0,3833 cents pour une propriété résidentielle.

Compte tenu de l'augmentation historique des valeurs du nouveau rôle d'évaluation entrant en vigueur en janvier 2025, les membres du Conseil municipal et de l'administration ont travaillé ardemment pour réduire au maximum les impacts sur les comptes de taxes de nos citoyens. De plus, nous devons faire face à des augmentations substantielles de coûts d'organismes ou de contrats de services extérieurs. À titre d'exemples, mentionnons la quote-part de la MRC de Pierre-De Saurel qui augmente de 63 215 \$, les augmentations de coûts de la Sûreté du Québec de 24 613 \$, contrat du rôle d'évaluation 12 000 \$ et finalement de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Yamaska avec 45 827. »

Tenant compte de l'augmentation globale de 64,4 % du nouveau rôle appliqué à la valeur moyenne de 281 666 \$ d'une propriété au budget 2024, celle-ci a maintenant une valeur de 491 4216 \$ au budget de 2025. Pour cette propriété, la taxe foncière augmentera de 81.80 \$ et le compte de taxe augmentera d'un pourcentage de 3,0 %. Évidemment, les contribuables dont la valeur de leur propriété a augmenté plus de 61,4 % connaîtront une augmentation supérieure tandis que ceux dont la valeur de la propriété a augmenté moins que l'augmentation globale du nouveau rôle d'évaluation auront un compte de taxes similaire ou moindre que l'an passé.

Enfin, au cours des cinq dernières années, malgré la pandémie, la gestion des taxes foncières été amplement sous l'inflation pour les citoyens et de respecter la capacité de payer des citoyens

En mon nom et au nom de toute l'équipe du conseil municipal, je vous souhaite de très joyeuses fêtes.

**Sylvain Dupuis** maire

## VILLE DE SAINT-OURS :

2531, Immaculée-Conception  
Saint-Ours, J0G 1P0  
**Téléphone : 450 785-2203**  
**Télécopieur : 450 785-2254**  
**Courriel : admin@saintours.qc.ca**  
**Site web : www.saintours.qc.ca**

Urgence, nécessitant intervention : 450 880-1440

### Horaire d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h 15 et de 12 h 45 à 16 h.  
Vendredi de 8 h à 12 h 30.

## SERVICES MUNICIPAUX

Directrice générale  
Technicienne comptable  
Adjointe à la direction générale  
Conseiller en urbanisme

Pascale Dalcourt	450 785-2203 poste : 102	dg@saintours.qc.ca
Chantal Tessier	450 785-2203 poste : 107	finances@saintours.qc.ca
Rachel Brochu-Sicotte	450 785-2203 poste : 100	admin@saintours.qc.ca
Éric Salois	450 785-2203 poste : 105	urbanisme@saintours.qc.ca

Contremaître  
Travaux Publics

Stéphane Lemieux	450 880-1440	travauxpublics@saintours.qc.ca
Nathan Dumont	450 880-1440	tp@saintours.qc.ca
Daren Larente-Simon	450 880-1440	tpvert@saintours.qc.ca
Jean-Michel Simonot	450 785-2203 poste : 116	incendie@saintours.qc.ca

Directeur service incendie

### Service des loisirs :

Loisirs & Culture  
Bibliothèque de Saint-Ours

Alexandre Gauthier	450.785.2203 poste 109	loisirs@saintours.qc.ca
Lucie Grenier	450-785-2779	



# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 4 NOVEMBRE DE L'AN 2024, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 4 novembre de l'an 2024, à 19 h 30 à l'hôtel de Ville situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Lise Couture
- Pierre Morine
- Sophie Poirier
- Luc Bertrand
- Robert Beaudreault
- 

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis. Était absent : Robert Vallée. Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

## 1. Ouverture de la séance

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024

## 4. Législation

- 4.1 Avis de motion et dépôt du règlement 2024-278 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière et spéciale ainsi que tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2025
- 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-279 modifiant le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Ours
- 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-280 intitulé

## 5. Administration générale

- 5.1 Rapport du maire
- 5.2 Adoption des comptes de la période
- 5.3 Calendrier des séances du conseil municipal 2025
- 5.4 Nomination du maire suppléant
- 5.5 Dépôt des états comparatifs conformément à l'article 105.4 L.C.V
- 5.6 Nomination d'un vérificateur - Audit 2024 - Entériner
- 5.7 Fermeture des bureaux municipaux pour Noël
- 5.8 Programme de revitalisation - Approbation de déboursés
- 5.9 PRABAM - Reddition de comptes finale - Approbation
- 5.10 Adoption d'une directive particulière sur l'utilisation d'une autre langue que le français

## 6. Sécurité publique

- 6.1 Équipement de désincarcération - Approbation

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

10 personnes étaient présentes.

2024-11-1982

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2024-11-1983

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024 que tel que déposés.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispensent la lecture.



**4. LÉGISLATION**

**4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-278 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET SPÉCIALE AINSI QUE TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2025**

Avis de motion est donné par Robert Beaudreault qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-278 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière et spéciale ainsi que tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2025.

L'objet de ce règlement est de fixer les taux de la taxe foncière et spéciale ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2025.

**4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

Avis de motion est donné par Pierre Morin qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-279 ayant pour objet de modifier le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Ours.

**4.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-280 INTITULÉ RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET DE NORMES DURANT LES SÉANCES**

Avis de motion est donné par Lise Couture qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-280 ayant pour objet de fixer des règles de régie interne et de normes durant les séances du conseil, tel que prévu à la Loi.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1. RAPPORT DU MAIRE**

2024-11-1984

**5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 4 novembre 2024 pour la somme totale de 577 318,40\$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

**VILLE DE SAINT-OURS LISTE DES COMPTES PAYABLES AU 4 NOVEMBRE 2024**

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
<b>Administration générale</b>		
Conseil municipal	1 067,46 \$	- \$
Gestion financière & administrative	3 831,37 \$	- \$
Évaluation	33 567,71 \$	6 879,94 \$
Hôtel de Ville	1 091,17 \$	- \$
<b>Sécurité publique</b>		
Sûreté du Québec	136 418,0 \$	- \$
Service de prévention incendie	7 683,65 \$	- \$
Sécurité civile	114,44 \$	- \$
<b>Transport routier</b>		
Voirie municipale	15 648,95 \$	- \$
Déneigement	1 821,16 \$	- \$
Éclairage des rues	544,52 \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 641,00 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	1 212,03 \$	5 029,95 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	4 770,32 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	276,47 \$	- \$
Matières résiduelles	16 582,34 \$	- \$
Cours d'eau	720,00 \$	- \$
<b>Santé &amp; bien-être</b>		
Aide communautaire	650,00 \$	- \$

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>		
Urbanisme et zonage	130,34 \$	- \$
<b>Loisirs et Culture</b>		
Administration & activités récréatives	1 166,06 \$	- \$
Camp de jour	21,59 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	1 485,25 \$	- \$
Patinoires	47,44 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	138,87 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	1 646,18 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 237,90 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la	213,94 \$	- \$
Culture	133,00 \$	- \$
<b>Financement</b>		
Dette à long terme	27 061,88 \$	- \$
Remboursement de la dette	179 800,00\$	- \$
<b>Immobilisations</b>		
Immobilisations	59 726,80 \$	- \$
<b>DAS - RRS - Ass. Coll.</b>		
	30 349,93 \$	- \$
<b>Salaires nets</b>		
	17 552,82 \$	- \$
<b>TPS à recevoir</b>		
	6 235,56 \$	327,66 \$
<b>TVQ à recevoir</b>		
	6 195,82 \$	326,84 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>569 783,96 \$</b>	<b>7 534,44 \$</b>



2024-11-1985

**5.3. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront les lundis et débiteront à 19 h 30 :

13 janvier	7 juillet	** Exceptionnellement le jeudi, 2 octobre 2025, article 314.2 LERM
3 février	11 août	
3 mars	8 septembre	
7 avril	** 2 octobre	
5 mai	17 novembre	
2 juin	1 décembre	

2024-11-1986

**5.4. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

DE NOMMER madame Sophie Poirier mairesse suppléante pour la prochaine année, soit du 7 novembre 2024 au 7 novembre 2025, en tenant compte des élections municipales prévues le 2 novembre 2025 et le délai d'assermentation;

**5.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 L.C.V**

Conformément à l'article 105.4 de la LCV, la directrice générale dépose les états comparatifs 2024.

DE MANDATER la mairesse suppléante avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Pierre-De Saurel en remplacement du maire actuel, lors de vacances ou autres.

2024-11-1987

**5.6. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR - AUDIT 2024 - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt du rapport financier, un vérificateur externe doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

DE MANDATER Daniel Tétreault CPA Inc pour la préparation du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

2024-11-1988

**5.7. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR NOËL**

CONSIDÉRANT la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement du 20 décembre au 5 janvier inclusivement.

2024-11-1989

**5.8. PROGRAMME DE REVITALISATION - APPROBATION DE DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2022-234 visant l'instauration d'un programme de revitalisation et octroyant des subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 3283 13 3798 est éligible car il a respecté toutes les modalités requises pour obtenir le remboursement tel que prévu au programme;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 3282 08 6467 est éligible car il a respecté toutes les modalités requises pour obtenir le remboursement tel que prévu au programme;



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

IL est résolu que le Conseil autorise le remboursement de la taxe foncière pour l'année 3 (2024) pour un total de 1 930.35 \$ pour le matricule 3283 13 3798 et de 2 078.25 \$ pour le matricule 3282 08 6467.

**2024-11-1990**

**5.9. PRABAM - REDDITION DE COMPTES FINALE - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour transmettre la reddition de comptes finale au Ministère est le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du guide et modalités du programme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles ont été réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2024 et respectent les lois, règlements et normes en vigueur pour la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la reddition de compte finale dans le cadre du PRABAM, tel que déposé.

**2024-11-1991**

**5.10. ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE SUR L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Saint-Ours » jointe en Annexe A (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la Ville de Saint-Ours remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité/MRC/régie;
- révisée au moins tous les cinq ans.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-11-1992**

**6.1. ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours offre le service de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement se fait vieillissant et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT la promotion de 1200 degrés pour l'ensemble de couteau-écarteur;

EN CONSÉQUENCE



Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement D'AUTORISER le directeur incendie à procéder à l'achat de l'ensemble, pour une dépense 2025.

**7. TRANSPORT ROUTIER**

**2024-11-1993**

**7.1. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 - AVENUES DANSEREAU ET DE LA TRAVERSE - APPROBATION**

M. SYLVAIN DUPUIS SE RETIRE POUR CE POINT ET MME SOPHIE POIRIER PRÉSIDE.

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 2 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur en lien avec le paiement des travaux exécutés jusqu'au 25 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement du paiement de 659 721.72\$, incluant les taxes, à Excavation Mc.B.M. inc. pour les travaux de réfection des avenues Dansereau et de la Traverse.

M. SYLVAIN DUPUIS REPREND SON SIÈGE.

**2024-11-1994**

**7.2. TRAVAUX CHEMIN DU RUISSEAU - RÉCEPTION DÉFINITIVE - LIBÉRATION DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du Chemin du Ruisseau en 2023;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale faite par l'ingénieur dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de précéder à la remise du solde de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement à Sintra inc. du montant de 52 525.05\$ incluant les taxes.

**2024-11-1995**

**7.3. TRAVAUX RANG DU RUISSEAU NORD - RÉCEPTION DÉFINITIVE - LIBÉRATION DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang Ruisseau Nord en 2023;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale faite par l'ingénieur dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de précéder à la remise du solde de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Coutur et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement à Pavage Axion du montant de 25 582.20\$ incluant les taxes.

**2024-11-1996**

**7.3. TRAVAUX RANG DU RUISSEAU NORD - RÉCEPTION DÉFINITIVE - LIBÉRATION DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux débiteront le 12 novembre 2024 dans le rang Ruisseau Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons toujours pas reçu les soumissions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à octroyer le mandat, à la limite d'un montant de 20 000\$.

**2024-11-1997**

**7.5. CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY INC. - DROIT DE PASSAGE SAISON 2024-2025**

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage faite par le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. le 5 octobre dernier afin d'officialiser leur parcours pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les représentants ont fait parvenir un certificat d'assurances valide pour la période encourue;



CONSIDÉRANT que le parcours fourni n'indique aucun passage dans le secteur résidentiel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. à circuler à travers le territoire de la Ville aux endroits identifiés dans leur demande;

DE MANDATER nos officiers municipaux à s'assurer que le Club respecte en tout point leurs engagements de bon citoyen corporatif pendant leur saison d'opération 2024-2025.

**2024-11-1998**

**7.6. L'ENFER DES PATRIOTES - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de l'Enfer des Patriotes pour un droit de passage sur notre territoire les 17 et 18 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE, selon les règlements en vigueur au Ministère des Transports du Québec, il est essentiel d'obtenir l'autorisation des municipalités traversées ou visitées lors d'un événement cycliste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le passage de l'Enfer des Patriotes le samedi, 17 mai 2024 et le dimanche, 18 mai 2025 selon le trajet et documents fournis.

**2024-11-1999**

**7.7. RADARS PÉDAGOGIQUES - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT QU'un des radars pédagogiques est non-fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur la route 133 doit être analysée afin de compiler des données probantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à une consultation publique en lien avec la sécurité routière sur son réseau;

CONSIDÉRANT la soumission de Signel services inc., numéro 76393 pour l'acquisition de deux radars pédagogiques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine l'acquisition de deux radars pédagogiques, au montant de 8 603.58\$ incluant les taxes.

**7.8. PÉTITION DÉPOSÉE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'OCTOBRE 2024 - POSITION DU CONSEIL**

Le conseil a pris connaissance de la pétition intitulée *pétition pour obtenir une résolution de la Ville pour une diminution de vitesse et modification du traçage des lignes*, déposée lors de la période de question de la séance du 7 octobre 2024.

Le conseil ayant déjà statué sur le dossier avec une consultation publique prévue en mars 2025, aucune autre action ne sera prise en ce sens à ce stade.

QUE le conseil entérine l'acquisition de deux radars pédagogiques, au montant de 8 603.58\$ incluant les taxes.

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2024-11-2000**

**10.1. FIN DU BAIL 9899-74 - DEMANDE DE NOUVEAU BAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède le bail 9899-74, émis par le ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, qui viendra à échéance le 28 février 2025;

CONSIDÉRANT L'avis de non-renouvellement du bail suite à la durée maximale de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de la Loi, la Ville peut demander un nouveau bail selon les termes, conditions et tarifs en vigueur au moment de la demande;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de renouveler ce bail;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate M. Éric Salois, coordonnateur en urbanisme, inspection et environnement, à procéder aux démarches requises afin de déposer la demande;

QUE M. Salois soit autorisé à signer tous les documents pour et au nom de la Ville en lien avec la demande.



**11. LOISIRS & CULTURE**

**2024-11-2001**

**11.1. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - CANADA EN FÊTE!**

CONSIDÉRANT L'embauche de M. Alexandre Gauthier au poste de coordonnateur des loisirs et de la culture;  
 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le mandater pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de Canada en fête!  
 EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement  
 QUE le conseil mandate M. Alexandre Gauthier à procéder au dépôt de la demande de subvention dans le cadre de Canada en fête!;  
 QUE M. Gauthier est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours tous les documents relatifs à cette demande.

**2024-11-2002**

**10.1. FIN DU BAIL 9899-74 - DEMANDE DE NOUVEAU BAIL**

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 8 déposé par l'entrepreneur;  
 CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte en lien avec les travaux effectués;  
 EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement  
 QUE le conseil autorise le versement du paiement de 69 122.97\$, incluant les taxes, à Rainvielle et Frères pour les travaux de réfection à la  
 Maison de la Culture André-Melançon et ce, selon la recommandation de l'architecte.

**12. CORRESPONDANCES**

- Bulletin ALUS - UPA
- Résolution numéro 2024-10-296 - Appui de Massueville
- Résolution numéro 2024-09-278 - Appui de Yamaska
- Municipalisation des chemins privés - Dossier avec St-Denis-sur-Richelieu
- CPTAQ - Demande à l'UPA en lien avec le dossier 447401

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

**2024-11-2003**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h04, l'ordre du jour étant épuisé,  
 EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement  
 QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent  
 procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes  
 les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la  
 Loi sur les cités et villes.

Sylvain Dupuis, Maire

Pascale Dalcourt  
 Directrice générale et greffière-trésorière



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 14 NOVEMBRE DE L'AN 2024, À 19 H 00 PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 14 novembre de l'an 2024, à 19 h 00 par vidéoconférence situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Lise Couture
- Pierre Morine
- Sophie Poirier
- Luc Bertrand
- Robert Beaudreault
- Robert Vallée

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>1. Ouverture de la séance</b></p> <p><b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p><b>3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée</b></p> <p><b>4. Assemblée de la MRC Pierre-de Saurel du 27 novembre 2024 - Nomination d'un représentant de la Ville de Saint-Ours</b></p> | <p><b>5. Fonds FRR - Fonds disponibles - autorisation de dépôt de</b></p> <p><b>6. Période de questions projet</b></p> <p><b>7. Levée de l'assemblée</b></p> |
|--|--|

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président constate le quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Tous les membres du conseil étant présents, ils renoncent par écrit à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

**2024-11-2004**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**2024-11-2005**

**3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est réuni de façon exceptionnelle et que la directrice générale ne pouvait être présente afin de tenir la greffe;  
 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un greffier pour la présente séance;  
 EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement DE nommer madame la conseillère Lise Couture pour la tenue de la greffe du présent procès-verbal.

**2024-11-2006**

**4. ASSEMBLÉE DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL DU 27 NOVEMBRE 2024 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Sylvain Dupuis a des obligations le 27 novembre prochain;  
 CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Sophie Poirier sera en vacances à cette même date;  
 CONSIDÉRANT QUE la MRC Pierre-de Saurel tiendra sa séance pour l'adoption du budget 2025 le 27 novembre;  
 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Saint-Ours pour cette séance;  
 EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate monsieur le conseiller Robert Vallée à représenter la Ville de Saint-Ours lors de la séance du 27 novembre 2024 à la MRC Pierre-de-Saurel.



**2024-11-2006**

**4. ASSEMBLÉE DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL DU 27 NOVEMBRE 2024 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Sylvain Dupuis a des obligations le 27 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Sophie Poirier sera en vacances à cette même date;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Pierre-de Saurel tiendra sa séance pour l'adoption du budget 2025 le 27 novembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Saint-Ours pour cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate monsieur le conseiller Robert Vallée à représenter la Ville de Saint-Ours lors de la séance du 27 novembre 2024 à la MRC Pierre-de-Saurel.

**2024-11-2007**

**5. FONDS FRR - FONDS DISPONIBLES - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET**

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles dans le fonds FRR de la MRC Pierre-de-Saurel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a des projets à être déposés dans ce fonds;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander la somme de 50 000\$ à la MRC Pierre-de-Saurel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et

QUE le conseil autorise le dépôt par la directrice générale des projets dans le cadre du fonds FRR de la MRC Pierre-de-Saurel, selon les conditions établies lors de la rencontre du 13 novembre 2024.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2024-11-2008**

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h20, l'ordre du jour étant épuisée,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand.

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Sylvain Dupuis, Maire

Pascale Dalcourt

Directrice générale et greffière-trésorière

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur les cités et villes, ci-après le Plan triennal d'immobilisations adopté lors de la séance extraordinaire du 2 décembre dernier.

FONCTIONS / PROJETS	2025	2026	2027
	<b>Administration générale</b>		
Élections 2025	26 500.00 \$		
	26500	0	- \$
<b>Sécurité publique</b>	5 000 000.00 \$		
Caserne	10 500.00 \$		
Bunkers	39 890.00 \$	10 500.00 \$	10 500.00 \$
Outils désincarcération	58 000.00 \$		
Équipements	4 904.00 \$		
Ritpack (CNESST)			
	5 113 294.00 \$	10 500.00 \$	10 500.00 \$
<b>Réseau routier</b>			
Pick up en remplacement du Ford	65 000.00 \$		
Rue Curé-Beauregard (TI-094)		511 821.00 \$	
Rue Richelieu (TI-102)			250 000.00 \$
	65 000.00 \$	511 821.00 \$	250 000.00 \$
<b>Hygiène du milieu</b>			
Réseau aqueduc Chemin des Patriotes	1 200 000.00 \$		
Réseau aqueduc Rang + montée de la Basse	250 000.00 \$		
Compteur	10 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$
	1 460 000.00 \$	521 821.00 \$	260 000.00 \$
<b>Loisirs &amp; culture</b>			
Installation jeux d'eau		50 000.00 \$	
Politiques en vigueur - Familiale, aînés et culturelle	3 500.00 \$	3 500.00 \$	3 500.00 \$
Aménagement du parc MADA	50 000.00 \$		
	53 500.00 \$	53 500.00 \$	3 500.00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>6 718 294.00 \$</b>	<b>1 097 642.00 \$</b>	<b>524 000.00 \$</b>

Charges	Budget 2025 (\$)
<b>ADMNISTRATION GÉNÉRALE</b>	
Conseil municipal	106 799.23 \$
Application de la loi	600.00 \$
Gestion financière et administrative	591 555.87 \$
Greffe / élection	26 150.00 \$
Évaluation municipale	51 375.00 \$
Hôtel de ville	23 129.00 \$
<b>TOTAL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>799 609.10 \$</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Police	297 863.00 \$
Centre d'appel 9-1-1	8 000.00 \$
Protection incendie (fonctionnement général)	272 429.35 \$
Sécurité civile	5 875.00 \$
Fourrière	6 500.00 \$
<b>TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>590 667.35 \$</b>
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
Voirie municipale et Infrastructure	376 157.49 \$
Enlèvement de la neige	205 982.00 \$
Éclairage de rues	8 900.00 \$
Circulation et stationnement	15 000.00 \$
Transport Collectif MRC	37 692.00 \$
<b>TOTAL - RÉSEAU ROUTIER</b>	<b>643 731.49 \$</b>
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
Approvisionnement et traitement de l'eau potable (régie)	216 729.59 \$
Réseaux distribution de l'eau (local)	49 194.82 \$
Traitement des eaux usées (St-Ours/St-Roch)	146 751.76 \$
Réseaux d'égouts et stations pompages	63 444.95 \$
Traitement des eaux usées Grande Ourse	45 388.64 \$
Installation septiques	5 500.00 \$
Contrat enlèvement matières résiduelles	197 016.00 \$
Nettoyage cours d'eau	1 000.00 \$
<b>TOTAL - RÉSEAU ROUTIER</b>	<b>725 025.76 \$</b>
<b>SANTÉ &amp; BIEN-ÊTRE</b>	
Déneigement O.M.H.	1 100.00 \$
Participation O.M.H.	3 350.00 \$
<b>TOTAL - SANTÉ &amp; BIEN-ÊTRE</b>	<b>4 450.00 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT &amp; URBANISME</b>	
Urbanisme et zonage	108 039.62 \$
Promotion et développement	30 050.00 \$
Quote-part Développement Économique - MRC	47 940.00 \$
Quote-part Office Tourisme, M.R.C.	8 750.00 \$
<b>TOTAL - AMÉNAGEMENT &amp; URBANISME</b>	<b>194 779.62 \$</b>

Charges	Budget 2025 (\$)
<b>LOISIRS &amp; CULTURE</b>	
Administration et activités récréatives	169 878.79 \$
Camp de jour	48 455.17 \$
Centre des loisirs Richard-Gosselin	28 758.86 \$
Patinoire	9 435.34 \$
Chalet et terrain des loisirs	24 927.61 \$
MRC (supralocal & autres)	31 176.00 \$
Centre paroissial (Léo-Cloutier)	35 419.46 \$
Bibliothèque	52 796.59 \$
Patrimoine	500.00 \$
Maison de la Culture	16 259.66 \$
Embellissement	- \$
Autres (subvention aux organismes, politique etc.)	14 000.00 \$
<b>TOTAL - LOISIRS &amp; CULTURE</b>	<b>431 607.48 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	
Frais de financement, escompte, intérêts...	212 016.22 \$
<b>TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>212 016.22 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 601 887.03 \$</b>
<b>DETTES À LONG TERME</b>	
Remboursement en capital	293 500.00 \$
Remboursement en capital - Part Gouvernement	- \$
Remboursement du fonds roulement	43 600.00 \$
<b>TOTAL - DETTES À LONG TERME</b>	<b>337 100.00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 938 987.03 \$</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
Fonds réservés	39 450.00 \$
Sécurité publique	10 500.00 \$
Voirie	- \$
<b>TOTAL - IMMOBILISATIONS</b>	<b>49 950.00 \$</b>
<b>GRAND TOTAL - CHARGES</b>	<b>3 988 937.03 \$</b>

Revenus	Budget 2025 (\$)
Taxes foncières	2 063 510.23 \$
Dette Saint-Ours	449 309.57 \$
Tarifification pour services municipaux	665 407.70 \$
Paiement tenant lieux de taxes	19 300.00 \$
Services rendus	16 400.00 \$
Services rendus (St-Roch)	101 145.53 \$
Autres services rendus	132 280.00 \$
Imposition de droits	132 000.00 \$
Amendes et pénalités	3 000.00 \$
Intérêts	28 500.00 \$
Autres revenus	73 695.00 \$
Dotation spéciale de fonctionnement 2020-2024	123 797.00 \$
<b>TOTAL - REVENUS</b>	<b>3 808 345.03 \$</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	
Sécurité publique	5 000.00 \$
Voirie	55 000.00 \$
Hygiène du milieu (égout, racc. Aqueduc, autres)	2 459.00 \$
Loisirs et culture	118 133.00 \$
<b>TOTAL - SUBVENTIONS</b>	<b>180 592.00 \$</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
Affectation du surplus affecté	- \$
<b>TOTAL - AFFECTATIONS</b>	<b>- \$</b>
<b>GRAND TOTAL - REVENUS</b>	<b>3 988 937.03 \$</b>



**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**  
**VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours que le règlement numéro 2024-280 intitulé Règlement de régie interne et de normes durant les séances, a été adopté lors de la séance du 2 décembre 2024 et entre en vigueur.

Donné à Saint-Ours, le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 3 décembre 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**  
**VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours que le règlement numéro 2024-279 modifiant le règlement de gestion contractuelle de la ville de Saint-Ours, a été adopté lors de la séance du 2 décembre 2024 et entre en vigueur.

Donné à Saint-Ours, le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 3 décembre 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**  
**VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours que le règlement numéro 2024-278 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière et spéciale ainsi que tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2025, a été adopté lors de la séance du 2 décembre 2024 et entre en vigueur.

Donné à Saint-Ours, le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 3 décembre 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

VILLE DE SAINT-OURS

# Activités hiver 2025

## Danse Country

Mercredi soir 19h00

Contacteur Steve Bussière 450 561-5544

## Hockey cosom 9-11 ans

Mercredi soir 18h

## Cours d'Espagnol

Débutant mardi 19h

Intermédiaire mercredi 19h

## Cours de Karaté

9 ans et moins - Mardi 18h

10 ans et plus - Mardi 20h

## Cours de Kobujutsu (Maniement d'armes Japonaise)

Mardi 20H

## Cours de Chorale

Lundi 19h

Contact René Auger 514 237-6694

## Cours de Vitrail

Lundi matin et après-midi

Contacteur

Jeannine Laliberté 514 436-6657

Martine Bonin 450 787-4047

Inscription sur [QIDIGO.COM](https://www.qidigo.com)

Informations complètes dans le botin des activités sur le site

<https://saintours.qc.ca/>

# DÉTAILS DU BUDGET 2025



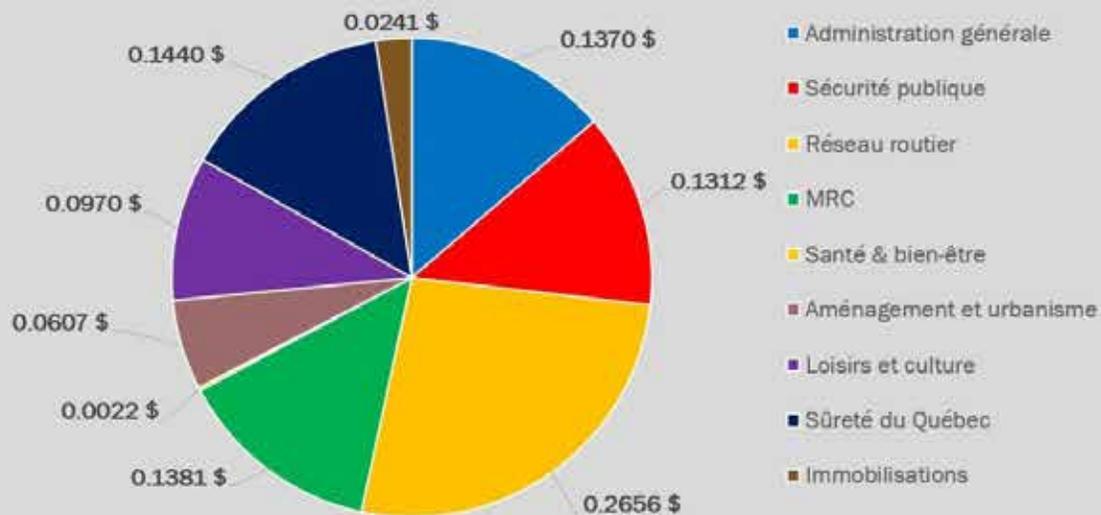
Ville de Saint-Ours

## Faits saillants – Budget 2025



Ville de Saint-Ours

### CE QUE PAIE CHAQUE DOLLAR DE LA TAXE FONCIÈRE

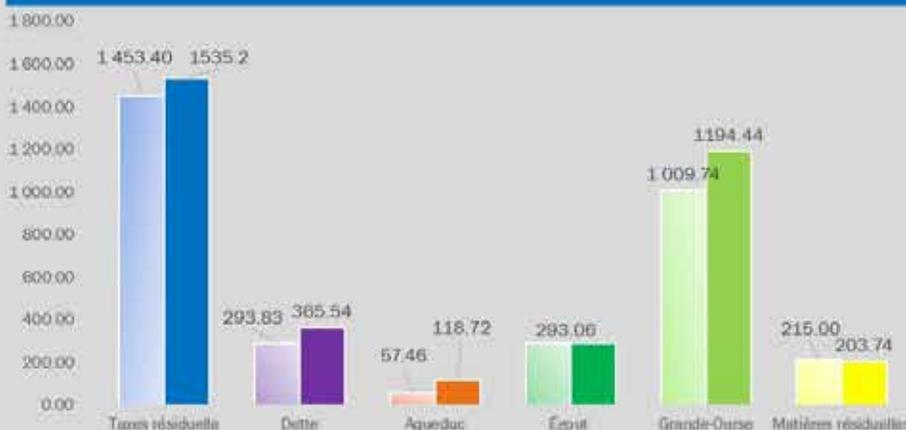


## Faits saillants – Budget 2025



Ville de Saint-Ours

### LA MAISON UNIFAMILIALE MOYENNE PASSE DE 281 666 \$ À 491 421 \$, SOIT UNE HAUSSE DE 75%



#### Écart de taxes:

**MRC: 48.23 \$**  
**SQ: 17.98 \$**  
**Rôle d'évaluation: 15.79 \$**  
**Aqueduc (Immobilisations Sorel): 61.26 \$**  
 Coût de la dette pour la patinoire: 9.08 \$, la hausse globale étant attribuable à l'augmentation des taux d'intérêts lors du renouvellement d'emprunt

Impact sur le compte de taxes 2025